

SHELL COTE D'IVOIRE
COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Instruction II-C relative à la divulgation d'information, prévoit que la divulgation d'information en temps opportun est une politique fondamentale de la Bourse Régionale et qu'elle permet au public et aux participants du marché d'accéder d'une manière égalitaire à l'information susceptible d'influencer le cours de bourse des titres. Une information importante comprend tout fait nouveau ou modification concernant les activités de l'émetteur susceptible d'influer de manière significative sur le cours de bourse de la valeur inscrite. Enfin, sont généralement considérées comme des informations importantes nécessitant divulgation les cessions d'une participation dans une entreprise en coparticipation

Ainsi, la société **Shell Cote d'Ivoire**, société anonyme avec Conseil d'Administration, au capital social de 3.150.000.000 FCFA immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CI-ABJ-1962-B-2623 et ayant son siège social sis ZI Vridi - Rue des Pétroliers - 15 B.P. 378 – Abidjan 15, souhaite informer le public de son intention de transférer les 18.400 actions qu'elle détient dans le capital de la Société Ivoirienne de Fabrication de Lubrifiants, une société anonyme avec Conseil d'Administration, au capital social de 560.000.000 FCFA immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CI-ABJ-1967-B-5181 et ayant son siège social sis ZI Vridi - Rue des Pétroliers - 15 B.P. 143 – Abidjan 15 (« **SIFAL** ») à Shell Lubricants B.V., une société de droit Néerlandais, immatriculée au registre des sociétés sous le numéro 27104660, ayant son siège social à Carel van Bylandtlaan 30, 2596 HR The Hague, Pays-Bas (« **Shell Lubricants** ») faisant partie du Groupe Shell (à savoir le groupe de sociétés dont le contrôle ultime est exercé par Royal Dutch Shell Plc) (la « **Cession** »).

Le transfert des 18.400 actions de SIFAL par Shell Cote d'Ivoire à Shell Lubricants s'est effectué le 1^{er} octobre 2011.



KONAN-YAHAUT Franck

Directeur Général

K